

Monsieur LOGIE Thibaut  
2 rue des 3 fermes  
59181 STEENWERCK  
06.45.43.54.66

Cœur de Flandre Agglo  
Service urbanisme  
222 bis rue de Vieux Berquin  
59190 HAZEBROUCK

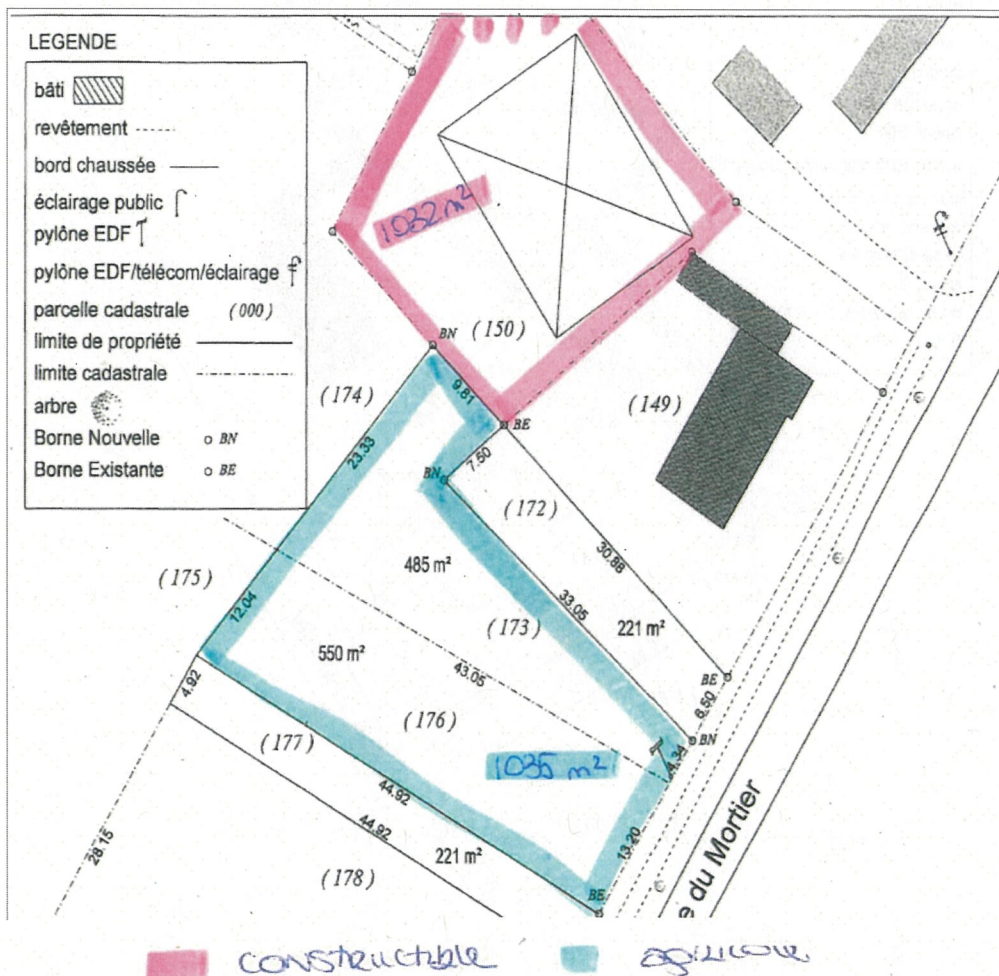
A Steenwerck, le 9 juin 2026

Objet : demande d'inversion de zonage.

Monsieur le Président,

Par la présente lettre, je vous fais part de mon souhait d'inverser le zonage de mes terrains situés rue du mortier sur le territoire de la commune de STEENWERCK, à l'occasion de la procédure de révision générale du PLUI-H.

En effet, je suis propriétaire des terrains YW 150, YW 173 et YW 176.



Le terrain YW 150 d'une superficie de 1 032 m<sup>2</sup>, classé zone urbaine à vocation mixte au PLUi, abrite un hangar agricole qui sert au stockage d'une partie de mes engins et est plus ou moins enclavé du fait des habitations des terrains YW 148, YW 149 et YW 172.

Les terrains YW 173 et YW 176 sont des terrains cultivés classés zone destinée à l'activité agricole au PLUi.

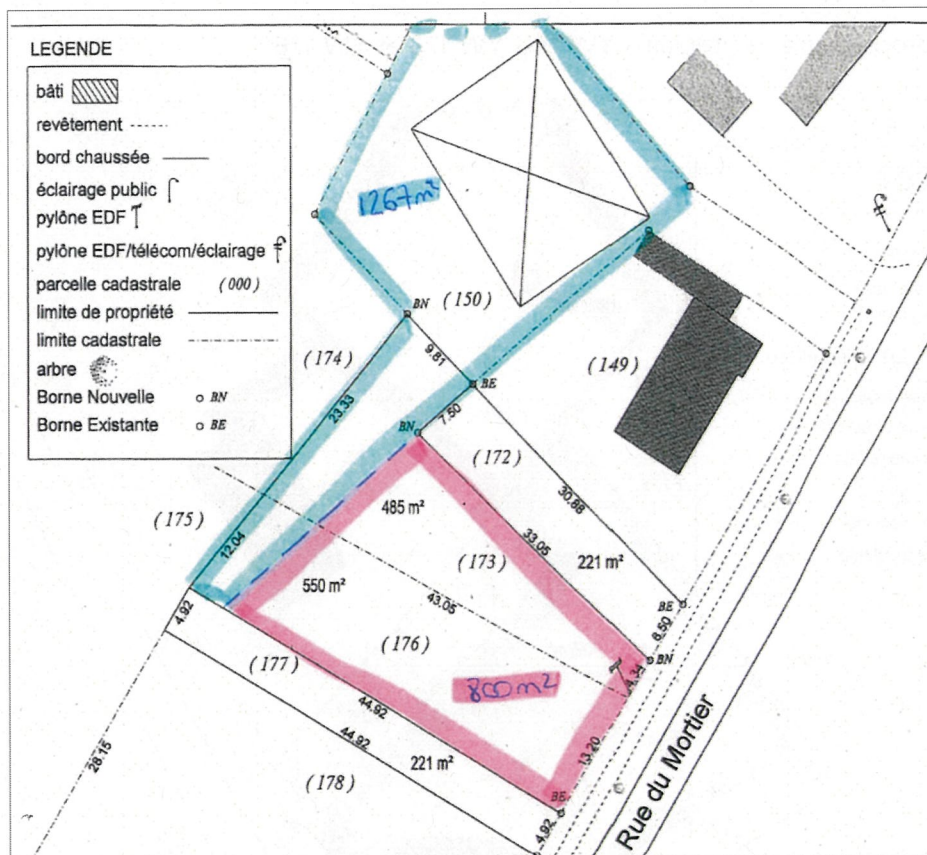
J'ai repris l'exploitation en tant que double actif en septembre 2024. Afin de limiter mes temps de trajet et d'optimiser au mieux mes journées entre mes deux emplois et ma vie de famille, je souhaite pouvoir habiter à proximité des terres et de l'exploitation.

La solution qui nous est apparue comme la plus simple serait de construire sur le terrain YW 150. Hors l'enclavement de ce terrain et le hangar, qui m'est nécessaire, complexifient la donne.

En effet, les divers réseaux nécessaires à l'habitation ainsi que le chemin d'accès d'une longueur d'environ 30 m, imputeraient une partie du terrain agricole et va à l'encontre de loi ZAN. De plus, le hangar qui devra être démoli sera reconstruit en bord de voie au niveau des terrains YW 173 et YW 176.

Cette solution engagerait un coût financier non négligeable, ne serait pas visuellement beau pour l'entrée du village et notre habitation, de part son accès, impacterait obligatoirement la surface des terrains agricoles.

Ainsi en découle ma demande d'inversion de zonage entre la parcelle YW 150 d'une superficie de 1050 m<sup>2</sup> et des parcelles YW 173 et YW 176 d'une superficie de 1035m<sup>2</sup>. Nous souhaitons diminuer cette superficie à 800 m<sup>2</sup> afin de redonner du terrain agricole au PLUi et donc compenser notre artificialisation future.



■ constructible    ■ agricole

		YW 173 et YW 176	YW 150
État des lieux actuel	Zonage PLUi	Zone A	Zone Uc
	Superficie	1 035 m <sup>2</sup>	1 032 m <sup>2</sup>
Modification souhaitée	Zonage PLUi	Zone Uc	Zone A
	Superficie	800 m <sup>2</sup>	1 267 m <sup>2</sup>

Ce changement me permettrait d'y construire mon habitation tout en augmentant la surface des terres agricoles et s'inscrirait dans une continuité de la zone bâtie de la commune comme le montre la photo aérienne ci-dessous :



Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Considérant le contexte et la  
sincérité de cette demande  
j'émet un avis favorable.  
Elle émane d'un jeune agriculteur  
dans le cadre de sa  
installation, qui nous devons  
encourager.*



Thibaut LOGIE

*[Signature]*  
V. DUCLOS

